

ADMISSION EXCEPTIONNELLE AU SEJOUR (AES)

LISTES DES PIÈCES A FOURNIR

Veuillez présenter les pièces de votre dossier dans 2 pochettes distinctes :

↳ une pochette contenant les documents originaux,

↳ une pochette contenant les photocopies .

Dans chaque pochette, les pièces doivent être classées dans l'ordre énuméré ci-dessous.

Les photocopies sont à votre charge, vous devez apporter les originaux. Les documents originaux doivent être traduits en français par un traducteur agréé près d'une Cour d'appel (voir www.annuaire-traducteur-assermente.fr)

Pièces obligatoires pour toute demande de titre de séjour		réservé au service		
		conforme	Non Conforme	manquant
<p> cette colonne vous permet de vérifier que vous avez prévu toutes les pièces demandées</p>				
VOTRE ETAT CIVIL ET VOTRE NATIONALITE				
<ul style="list-style-type: none"> - 2 photographies d'identité récentes (format 35 mm x 45 mm - norme ISO/IEC 19794 – 5 : 2005) (pas de copie) (R311-2-1 CESEDA) - passeport en cours de validité au jour du dépôt : pages relatives à l'état civil, aux dates de validité, aux cachets d'entrée et sortie, et aux visas. (R311-2-2 CESEDA). - un extrait d'acte de naissance avec filiation ou une copie intégrale d'acte de naissance lorsque la demande de renouvellement fait suite à un visa de long séjour valant titre de séjour (R311-2-2 CESEDA L) - 50 euros en timbres fiscaux (papier ou électroniques) : (L311-13 D1 CESEDA) 				
JUSTIFICATIF DE DOMICILE de moins de 6 mois (vérifier la date d'édition)* (R311-2-1 CESEDA)				
<ul style="list-style-type: none"> - facture d'électricité (ou gaz, eau, téléphone fixe, accès à internet) ; ou bail de location de moins de 3 mois ou quittance de loyer (si bailleur professionnel) ; ou taxe d'habitation ; - si hébergement à l'hôtel : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois ; - en cas d'hébergement chez un particulier : attestation de l'hébergeant datée et signée, copie de sa carte d'identité ou de séjour valide, et acte de propriété (ou relevé de taxe d'habitation ou copie du bail de location de l'hébergeant ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet). <p>* Attention aux échéanciers, ils doivent dater de moins de 6 mois. Votre fournisseur d'énergie ou l'assureur de votre habitation peut à tout moment vous éditer une attestation en tant que titulaire d'un contrat en cours.</p>				
Pièces complémentaires pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour pour VIE PRIVEE ET FAMILIALE (VPF)				
<ul style="list-style-type: none"> - justificatif de la possession en France de l'essentiel des liens de vie privée et famille : <ul style="list-style-type: none"> • si l'étranger est marié et/ou a des enfants, carte de séjour du conjoint (ou carte d'identité) ; extrait d'acte de mariage ou extrait d'acte de naissance des enfants avec filiation (documents correspondant à la situation au moment de la demande ; copie du PACS et attestation de non dissolution de moins de 3 mois • si l'étranger a des liens parentaux et collatéraux, extraits d'actes de naissance des parents et des frères et sœurs avec filiation, jugements d'adoption ou de tutelle (situation au moment de la demande) (R311-2-2 CESEDA) • justificatifs du séjour régulier des membres de famille : copie du titre de séjour • justificatifs par tout moyen de l'entretien de relations certaines et continues avec les membres de la famille installés en France - justificatifs, par tous moyens probants, de la durée de résidence habituelle en France : visas, anciens récépissés, documents émanant d'institutions publiques, ou privées. A privilégier par rapport aux attestations de personnes privées ou proches. Fournir 1 document par semestre. - Nature des liens avec le pays d'origine : tout document probant y compris acte de décès des proches - justificatifs sur les conditions d'existence du demandeur (revenus, salaires, relevés bancaires) - justificatifs de son insertion dans la société française (participation aux activités scolaires des enfants, bénévolat, attestations) <p><i>Pour mémoire, en prenant ce rendez-vous, vous avez attesté sur l'honneur ne pas vivre en situation de polygamie</i></p>				
Voir en fin de page les situations « vie privée et familiale » qui ne doivent pas conduire à prendre rendez-vous par ce module				

Pièces complémentaires pour une demande d'admission exceptionnelle au séjour en qualité de SALARIE ou TRAVAILLEUR TEMPORAIRE

- lettre de l'employeur **motivante le recrutement**, détaillant les fonctions, diplômes et compétences nécessaires
- **dossier de demande d'autorisation de travail et notamment le CERFA 15186*03** (téléchargeable sur servicepublic.fr). Attention, en cas d'admission au séjour, le CERFA est indispensable pour accéder au contrat d'intégration républicaine et, le cas échéant, à un titre de séjour pluriannuel pour les années ultérieures
- extrait à jour du **Kbis si l'employeur est une personne morale** ; un extrait à jour K, une carte d'artisan ou, à défaut, un avis d'imposition s'il s'agit d'une personne privée
- dernier bordereau de **versement des cotisations et contributions sociales adressé** à l'organisme de recouvrement / Attestation de vigilance employeur (AVE)
- le cas échéant, dernier bordereau de versement des cotisations à la caisse des congés payés
- **preuves d'exercice antérieur d'activité salariée** : par exemple, bulletins de salaire ou, à défaut, relevés ou virements bancaires, certificat de travail, attestation du Pôle Emploi, avis d'imposition sur le revenu correspondant aux périodes de travail...
- attestation de **concordance d'identité** établie par l'employeur si l'étranger a utilisé une autre identité pour travailler
- justificatif de la **qualification et de l'expérience passée du salarié**
- en cas d'activité soumise à conditions réglementaires, diplôme ou titre spécifique
- justificatifs, par tous moyens probants, de la **durée de résidence habituelle en France** : visas, anciens récépissés, documents émanant d'institutions publiques, ou privées. A privilégier par rapport aux attestations de personnes privées ou proches. **Fournir 1 document par semestre.**
- **justificatifs de son insertion dans la société française** (participation aux activités scolaires des enfants, bénévolat, attestations)

Pour mémoire, en prenant ce rendez-vous, vous avez attesté sur l'honneur ne pas vivre en situation de polygamie

Les situations ci-dessous ne sont pas concernées par l'Admission Exceptionnelle au Séjour.

Veuillez consulter le site internet pour connaître les modalités de dépôt de votre demande.

ENTREE EN FRANCE AVANT 13 ANS (10 ans pour les Algériens) (9803 - A725) : L423-21 CESEDA/ AFA 7bis e

10 ANS DE RESIDENCE HABITUELLE EN FRANCE (15 ans pour les étudiants) (9804) AFA 6-1
-motif de titre réservé aux Algériens

CONJOINT DE FRANÇAIS (9805) : L423-1 / L423-2 CESEDA / AFA 6-2 et dernier alinéa + art 7 bis a /
CONJOINT D'UN RESSORTISSANT EUROPEEN

PARENT d'un ENFANT FRANÇAIS MINEUR (9807) : L423-7 CESEDA/ AFA 7 bis g /

PARENT D'UN ENFANT MINEUR BENEFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

CONJOINT D'UN BENEFICIAIRE DE LA PROTECTION INTERNATIONALE

BENEFICIAIRE d'une RENTE ACCIDENT DU TRAVAIL ou maladie PROFESSIONNELLE (9810) L426-5 CESEDA

Ex MINEUR NON ACCOMPAGNE confié à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) avant 16 ans (9824) L423-22 CESEDA
-prise de rendez-vous par l'intermédiaire de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), service du département.